

L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE L'INHALATION DE PROTOXYDE D'AZOTE, LE « GAZ HILARANT », COMME DROGUE À DES FINS RÉCRÉATIVES

Montréal, le 22 juin 2023 — L'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) met en garde le public à l'égard des dangers pour la santé d'inhaler du protoxyde d'azote (N_2O) comme drogue euphorisante qui provoque une sensation d'ivresse. Connu sous le nom populaire de « gaz hilarant », le protoxyde d'azote est principalement utilisé sur le marché pour faire de la crème fouettée au siphon en cuisine ou comme sédatif lors de certaines interventions médicales, notamment en médecine dentaire. Cependant, la recrudescence de l'utilisation détournée de ce gaz comme drogue par inhalation ailleurs dans le monde, particulièrement chez les jeunes, et les décès qui y sont liés, soulève de réelles inquiétudes. La prévention et l'éducation du public doivent prendre le pas, particulièrement au moment où débute la saison des festivals et des grands rassemblements estivaux qui sont des occasions propices à la consommation de drogues.

« L'usage récréatif du protoxyde d'azote devient une mode chez les jeunes et les moins jeunes à la recherche de sensations euphorisantes comme des rires incontrôlés, l'impression d'ébriété et les distorsions auditives ou visuelles. Mais la consommation illicite de ce gaz peut vite faire déchanter, car il est possible de s'asphyxier lorsqu'une grande quantité de gaz est inhalée tout en retenant son souffle. On finit donc rapidement par manquer d'oxygène. Le protoxyde d'azote peut également avoir plusieurs effets nocifs sur la santé à court et long terme. Sans compter les risques de blessures en cas de chute causée par des étourdissements. Ce n'est assurément pas une substance chimique anodine à prendre à la légère. Le public doit être conscient que de faire usage du gaz hilarant, ce n'est pas toujours drôle », affirme le président de l'Ordre, M. Michel Alsayegh.

Considérant les dangers pour la santé d'une utilisation inappropriée du protoxyde d'azote comme drogue, l'Ordre invite le public à faire preuve de prudence et déconseille toute utilisation illicite. Rappelons que différentes juridictions, comme la France et le Danemark, ont légiféré afin de prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote, notamment auprès des mineurs. Au Canada ce gaz demeure toutefois en vente libre, en plus de facilement être accessible sur Internet.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Ludovic Théberge, 514 553-9614

Kassandra Jouve-Dolbec, 581 928-1382

media@ocq.qc.ca